



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du 23 octobre 2019

9. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – école primaire dans le secteur Griffintown du quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne – PQI 2019-2029 – poursuite des démarches et demande de modification réglementaire (municipale) sur un lot

Document déposé : Rapport DG-05-185 en date du 30 septembre 2019
de Mmes Marie Paré et Claude Laurin concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT qu'il y aura une augmentation considérable de la population scolaire dans le secteur Griffintown dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) manque de propriétés dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la CSDM a déposé une demande de financement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du PQI 2019-2029 afin de desservir le secteur Griffintown du quartier scolaire 17 Saint-Henri, Petite-Bourgogne;

CONSIDÉRANT que la demande de financement a été accordée par le MEES dans le cadre du PQI 2019-2029 au montant de 2 169 596 \$ dans le but de démarrer le projet et d'accélérer les démarches associées à la réalisation d'une école primaire dans le quartier Griffintown;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires (résolution 10 de la séance du 29 août 2018) a mandaté le Bureau des approvisionnements afin de lancer un avis d'appel d'intérêt pour identifier des sites potentiels permettant d'implanter une nouvelle école primaire dans le Secteur Griffintown;

CONSIDÉRANT qu'en réponse à l'appel d'avis d'intérêt, deux propositions de sites ont été déposées dans les délais à la CSDM, alors qu'une troisième proposition a été reçue hors délais;

CONSIDÉRANT que les deux premières propositions de sites (sur deux lots distincts) ont été déclarées conformes et admissibles, tandis que la 3^e proposition n'a pas été retenue puisque jugée non-conforme;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires (résolution 6 de la séance extraordinaire du 27 février 2019) recommande la poursuite du processus;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement Sud-Ouest de la Ville de Montréal recommande à la CSDM d'entreprendre un processus de modification réglementaire sur un site à la fois;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le présent rapport concernant le démarrage du projet et l'accélération des démarches associées à la réalisation d'une école primaire dans le secteur Griffintown (quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne);
- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles afin qu'il dépose une demande de modification réglementaire à l'arrondissement du Sud-Ouest en collaboration avec le premier proposant ayant soumis un projet sur un lot;
- 3° de POURSUIVRE les démarches afin de produire un dossier à soumettre au MEES sur l'un ou l'autre des deux sites retenus au terme de l'appel d'intérêt 27-585S;
- 4° de MANDATER le Bureau des approvisionnements en collaboration avec le Service des ressources matérielles pour le lancement des appels d'offres de services professionnels dans le cadre de la réalisation d'une école primaire dans le secteur Griffintown du quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne;
- 5° de RECOURIR aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin d'obtenir le soutien requis quant aux transactions immobilières à venir ainsi qu'à l'établissement des droits de propriété, et d'AUTORISER le Service des ressources matérielles, le cas échéant, à conclure une telle entente de prestation de services avec la SQI quant à la réalisation d'une école primaire dans le secteur Griffintown du quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne.

J'atteste que la présente résolution, adoptée à la séance ordinaire du 23 octobre 2019 fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis aux membres du Conseil des commissaires à la prochaine séance ordinaire.



M^e Ann-Sophie Verrier
Secrétaire générale

ASV/sb